

MAIRIE DE NOINTEL

REUNION DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

19h

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal en session ordinaire sous la présidence de Madame Hélène DUFRANNE, Maire.

Date de convocation : 19 septembre 2022

Présents : Mme DUFRANNE, M. REGNIER, M. DECAUDAIN, Mme FRAISSE, M. THOMAZON, M. MAUROY, Mme MACUDZINSKI, Mme GALHARAGUE, Mme DOMINGOS-FREIRE, M. DEGREMONT, M. LANTEZ, M. FLORENT, Mme TRANNOY

Excusés : Mme PATOU, M. RUMEAU (pouvoir à M. FLORENT)

Secrétaire de séance : M. DEGREMONT

1/ ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil municipal adopte le compte-rendu de la séance du 02 juin 2022 à l'unanimité.

Par ailleurs, le Conseil municipal est informé des nouveautés introduites depuis le 1^{er} juillet 2022 par l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021 portant réforme des modalités de publicité et d'entrée en vigueur des décisions administratives, à savoir :

- Liste des délibérations affichée dans les cadres et mise en ligne sur le site internet dans un délai d'une semaine
- Mise en ligne de manière permanente du procès-verbal la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté. Un exemplaire papier est mis à la disposition du public en Mairie.
- Approbation du procès-verbal au commencement de la séance suivante qui est signé par le Maire et le secrétaire de séance.
- Signature des délibérations à intégrer au registre par le Maire et le secrétaire de séance

2/ ATTRIBUTION DU MARCHE « ACCESSIBILITE » :

Madame le Maire fait un rappel de l'historique de ce dossier, à savoir qu'un Agenda d'accessibilité a été transmis à la Préfecture le 08 novembre 2016, validé le 17 janvier 2017 et que la loi impose une mise en œuvre des travaux dans les trois ans qui suivent.

Des subventions ont été sollicitées et obtenues en 2017 et 2018 auprès du Département et du Pays du Clermontois et des subventions complémentaires ont été sollicitées en 2019, obtenue en 2019 en ce qui concerne le Pays du Clermontois et en 2021 en ce qui concerne le Département.

Un premier appel d'offres a été lancé en début 2022 mais déclaré infructueux car une seule entreprise avait répondu sur le lot 1 et aucune sur le lot 2. Après avis auprès des services

juridiques de la Préfecture, une consultation en gré à gré a été lancée avant l'été. Madame le Maire fait alors lecture des entreprises qui ont répondu et des montants qui ont été proposés. Monsieur FLORENT estime le montant total énorme pour une simple mise en conformité. Sans remettre en cause le sérieux du travail produit, il rappelle que l'étude réalisée par l'APAVE au moment de l'établissement de l'Agenda d'Accessibilité prévoyait des coûts bien moindres et regrette qu'il n'ait pas été demandé une nouvelle analyse. Madame le Maire lui répond qu'elle est bien d'accord avec lui sur la problématique du montant total du marché, que cependant il y avait un engagement qui date d'il y a plusieurs années avec l'architecte SIMONNEAUX, qu'elle a cherché à diminuer les dépenses (elle rappelle également que l'Agenda date de 2016 et que depuis les coûts des matières premières ont explosé) et qu'enfin la commune est sous la menace de sanctions si elle ne réalise pas les travaux rapidement.

A 11 voix pour et 3 abstentions (M. RUMEAU, M. FLORENT, Mme TRANNOY), le marché « accessibilité » est attribué aux entreprises suivantes :

- Lot 1 (VRD) : DEGAUCHY pour un montant de 22 111,00 € HT
- Lot 2-01 (Gros-œuvre) : VANDENBERGHE pour un montant de 61 914,96 € HT
- Lot 2-02 (Menuiseries extérieures) : COPEAUX & SALMON pour un montant de 53 077,13 € HT
- Lot 3-03 (Cloisons doublages faux-plafonds) : MARISOL pour un montant de 3 891,39 € HT
- Lot 2-04 (Menuiseries intérieures bois) : GLODT pour un montant de 17 688,00 € HT
- Lot 2-05 (Plomberie VMC) : ASFB pour un montant de 8 000,00 € HT
- Lot 2-06 (Electricité) : MPH pour un montant de 8 310,00 € HT
- Lot 2-07 (Peinture) : SPRID pour un montant de 10 443,88 € HT

Soit un total de 185 436,36 € HT.

3/ ATTRIBUTION DU MARCHE « TROTTOIRS RUE DE COURCELLES » :

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit là de l'attribution du marché relatif à la réalisation de trottoirs du croisement de la rue Biot jusqu'au croisement de la rue Louis de Béchameil, pour lesquels les propriétaires des deux nouvelles maisons devront s'acquitter d'une participation pour voirie et réseaux (PVR), conformément à la délibération n°2013-056 du 10 décembre 2013.

4 entreprises ont remis une offre dématérialisée.

Les résultats sont les suivants :

COLAS :	26 674,04 € HT
EUROVIA :	29 303,00 € HT
MEDINGER :	28 903,00 € HT
OISE TP :	21 784,30 € HT

Aucune erreur de calcul n'a été relevée dans les offres, toutes les entreprises ont bien répondu conformément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise OISE TP pour un montant de 21 784,30 € HT.

4/ ACQUISITION D'UN TERRAIN SIS IMPASSE D'EN HAUT :

L'acquisition de cette parcelle sise impasse d'en Haut, cadastrée section D n°323 pour une contenance de 231m², entre dans le cadre de la réalisation d'un parking pour l'église.

La proposition qui a été formulée à la propriétaire est d'un montant de 3 000 €. Par courrier en date du 15 septembre 2022, cette dernière a accepté l'offre de la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide l'acquisition de la parcelle sise impasse d'en Haut, cadastrée section D n°323 pour une contenance de 231m², pour un montant de 3 000 € et

charge Madame le Maire de mener la suite de la procédure pour signer les documents afférents.

5/ CREATION D'UNE COMMISSION POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE SALLE DES FÊTES EN CANTINE SCOLAIRE :

Le nombre d'enfants inscrits à la cantine scolaire depuis la rentrée de septembre a conduit la municipalité à prévoir deux services, les locaux n'étant pas suffisamment grands pour accueillir tous les enfants en un seul service. Se pose donc la question de la réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes en cantine scolaire, dossier relativement délicat notamment à cause de la présence d'amiante dans ce vieux bâtiment.

Madame le Maire souhaiterait créer une commission municipale chargée d'étudier la faisabilité de ce projet.

Création d'une commission municipale chargée d'étudier la faisabilité de ce projet et composée de : Mme DUFRANNE, M. THOMAZON, Mme MACUDZINSKI, Mme GALHARAGUE, M. DEGREMONT, Mme PATOU, M. LANTEZ, M. RUMEAU et M. FLORENT.

6/ POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS :

- Vidéoprotection : Les travaux débuteront le vendredi 30 septembre 2022
- Salle du Conseil municipal : Salle réaménagée durant l'été (peinture, radiateurs, écran numérique). Doivent encore être réalisés la pose du nouvel éclairage, le remplacement des panneaux d'isolation phonique et la pose de films de protection solaire sur les baies vitrées.
- Réfection voirie ruelle des Ongres et d'un bout de la rue du Saulon et pose de ralentisseurs :
 - Courrier en date du 25 juillet 2022 de la Sous-préfète de Clermont nous informant de l'attribution de la DETR
 - Courrier en date du 19 septembre 2022, Monsieur MINOT nous informe que le Département a décidé de nous allouer la subvention sollicitée.
- Aménagement de la Grange Gossent : en attente de la nouvelle proposition de l'architecte (cf Conseil municipal du 02 juin 2022)
- Réaménagement carrefour Cavée de Bailleval (gestion des eaux de pluie) : dossier en instruction au Département
- Remplacement modèle de chauffage à l'école : devis reçu de la société LEGENDRE le 27 mai 2022 mais dossier en stand-by

7/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE SUITE A L'ACCROISSEMENT DE TRAVAIL A LA CANTINE SCOLAIRE :

Ce point à l'ordre du jour est lui aussi la conséquence de l'augmentation des effectifs à la cantine scolaire et du passage à deux services.

Ainsi, deux agents ont déjà été réquisitionnés (payés en heures complémentaires) pour s'occuper des enfants qui ne sont pas en train de manger. Cependant, le nombre d'enfants exigerait le recrutement d'une personne supplémentaire.

Madame le Maire propose donc au Conseil municipal de recruter un adjoint technique à temps non complet, sur un contrat à durée déterminée comme la loi le permet.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique en contrat à durée déterminée le temps de l'accroissement de la charge de travail, à hauteur de 15,75h/semaine annualisée.

8/ DISCUSSION RELATIVE A L'ACQUISITION EVENTUELLE DU TERRAIN SITUÉ DERRIÈRE LE FUTUR BÂTIMENT DES SERVICES TECHNIQUES :

En l'absence de Monsieur RUMEAU, concerné par ce dossier, et en accord avec lui, ce point est reporté à une prochaine séance.

9/ ECONOMIES D'ENERGIE DANS LE CONTEXTE DE LA HAUSSE DU PRIX DE L'ELECTRICITE :

Madame le Maire interroge le Conseil municipal sur des solutions qui pourraient être mises en œuvre afin de réaliser des économies d'énergie, notamment en matière d'électricité, et questionne sur la pertinence d'installer cette année les décorations lumineuses de Noël.

Il conviendrait aussi de faire un rappel à l'école sur les lumières non éteintes ou encore les portes laissées ouvertes quand le chauffage fonctionne.

A 12 voix pour et 2 contre (Mme GALHARAGUE et Mme DOMINGOS-FREIRE), le Conseil municipal décide de ne pas installer les guirlandes de Noël cette année. Une commission composée de Mme DUFRANNE, M. REGNIER, M. DECAUDAIN, Mme FRAISSE, Mme MACUDZINSKI et M. DEGREMONT sera chargée de déterminer les décorations de remplacement afin de garantir un aspect de fête dans le village durant cette période.

En accord avec M. COLAYE, Directeur de l'école, le chauffage sera diminué, tant que possible, cet hiver.

10/ DESIGNATION DE TROIS PROPRIETAIRES EXPLOITANTS OU NON AU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER DE CATENOY/NOINTEL :

Pour faire suite au courrier du 28 juin 2022 reçu de la Préfecture de l'Oise, il convient de désigner 3 propriétaires exploitants ou non (2 titulaires et 1 suppléant) autres que ceux désignés par la Chambre d'Agriculture.

Pour information, ont été désignés par la Chambre d'Agriculture :

- Madame Sabine VERKEST (titulaire)
- Monsieur Philippe MAUROY (titulaire)
- Monsieur Michel LEJEUNE (suppléant)

Avait été désignés par le Conseil municipal lors du dernier renouvellement :

- Monsieur Jean DECAUDAIN (titulaire)
- Monsieur Jean-Pierre PORTEMER (titulaire)
- Monsieur Yvon DHAMY (suppléant)

Il est proposé de désigner les trois mêmes personnes. Monsieur FLORENT souhaiterait proposer Monsieur Philippe DECAUDAIN mais le courrier de la Préfecture précise que dans la mesure du possible deux personnes d'une même famille ne doivent pas être désignées.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide donc les noms de Monsieur Jean DECAUDAIN et Jean-Pierre PORTEMER (titulaires) et de Monsieur Yvon DHAMY (suppléant).

11/ DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS :

A l'unanimité, Monsieur MAUROY est désigné correspondant incendie et secours.

12/ COMPTABILITE – PASSAGE A LA M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023 :

Actuellement la comptabilité communale est en M14. A compter du 1^{er} janvier 2024, le passage à la M57 sera obligatoire. Madame la Trésorière propose au Conseil municipal d'anticiper cette obligation en passant à la M57 dès le 1^{er} janvier 2023.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'anticiper en passant à la M57 au 1^{er} janvier 2023.

13/ DEMANDE DE SUBVENTION 2022 DU FC NOINTEL :

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de subvention déposée par le FC Nointel. Elle rappelle que lors du vote des subventions le 03 mars 2022, le Conseil avait décidé de sursoir à l'attribution de la subvention en attendant de recevoir le bilan comptable du club. Madame le Maire indique avoir reçu avant l'été un bilan mais qui était incomplet. Elle a donc demandé à ce que celui-ci soit complété. Les dirigeants du FCN ont déposé un nouveau bilan en fin de semaine dernière mais les totaux s'avèrent erronés quant à la saison 2021/2022.

Monsieur FLORENT souhaite que la commune vienne en aide au club en attribuant la subvention malgré ces problématiques.

A 12 voix pour, 1 abstention (M. LANTEZ) et 1 voix en faveur de l'attribution de la subvention sans condition (M. FLORENT), le Conseil municipal décide que ne sera attribuée la subvention annuelle du FC Nointel que sur la présentation d'une facture prouvant l'acquisition de matériel par le club.

14/ DEMANDE DE SUBVENTION 2022 DE L'ASSOCIATION FRANCAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES :

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas octroyer de subvention à l'association française des sclérosés en plaques.

15/ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER 2021 :

Le Conseil municipal est informé des renoncations au droit de préemption exercées par Madame le Maire en 2021 au nom et pour le compte du Conseil municipal, conformément à la délégation reçue le 25 mai 2020.

16/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Remerciements du Secours Catholique pour la subvention allouée en 2022.
- Abandon du projet de micro-crèche de Monsieur Cyril BREANT
- Proposition de « transformer » le goûter des aînés en un « repas des aînés ». Cette proposition est validée à l'unanimité par le Conseil municipal. Il aura lieu le 26 novembre cette année.

- Demande de l'ASCT d'occuper la salle des associations le deuxième vendredi soir de chaque mois pour y proposer des activités de jeux de société. La demande est validée à l'unanimité.
- Questions de Monsieur Philippe MAUROY :
 - Rodéos sauvages quads et motos durant tous les week-ends cet été (dégradations chemins, dégradations faunes et flores, risques d'incendie en pleine sécheresse ...). Intervention de la Gendarmerie et arrêté préfectoral qui ont mis fin à ces évènements.
 - Entretien fauchage des bordures routes plus assumé, risques d'incendies avec les graminées de deux mètres à la sortie de Nointel. Cependant cela est du ressort du Département.
- Question de Monsieur Ludovic FLORENT :
 - Lors des dernières réunions de conseil municipal, nous avons abordé de nombreux projets pour notre commune ; certains sont soit validés, soit en cours de chiffrage ou vont nécessiter une étude :
 - la mise en conformité des bâtiments municipaux,
 - la création du parking de l'église,
 - la vidéo protection,
 - l'aménagement du bâtiment des services techniques,
 - le devenir de l'ancienne salle des fêtes pour lequel un groupe de travail va être créé lors du prochain conseil,
 - la réflexion sur la modification du chauffage de l'école et des logements communaux,
 - l'aménagement de la route de la Jacquerie après la mise en place de l'assainissement qui doivent démarrer cette fin d'année.

Compte tenu de notre budget restreint et des contraintes liées aux fortes augmentations de charges de chauffage et d'électricité, pourriez-vous nous présenter votre ébauche de hiérarchisation des projets et un planning prévisionnel estimé afin d'en discuter ?

Réponse de Madame le Maire : La vidéoprotection et l'accessibilité sont deux dossiers déjà bien avancés (les travaux démarrent cette semaine pour l'un, le Conseil municipal vient d'attribuer le marché pour l'autre). Le parking de l'église est un dossier relativement bien avancé également : le Conseil vient d'acter l'achat d'un terrain, le permis d'aménager a été déposé et est en cours d'instruction, il ne restera plus qu'à déposer les demandes de subvention à la fin de l'année. Concernant les autres dossiers, celui de l'aménagement du bâtiment des services techniques est devenu un peu moins prioritaire car la réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes en cantine scolaire est devenue un sujet plus urgent. Par ailleurs, concernant le bâtiment des services techniques, nous sommes toujours en attente du projet modifié par l'architecte, il conviendra ensuite de déposer un permis de construire et de faire des demandes de subvention. La modification du chauffage à l'école et aux logements situés au-dessus de l'école est un peu en stand-by à la fois parce qu'au vu de la hausse des prix de l'énergie, une réflexion est encore à avoir sur celle à retenir et parce qu'un logement est vacant, donc l'urgence est moindre. Enfin, de par son coût et parce que le Pays du Clermontois sera peut-être amené à réaliser la liaison douce entre Breuil-le-Sec et Catenoy, le réaménagement de la route de la Jacquerie viendra bien plus tard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

A Nointel, le 04 octobre 2022

Le Maire,

Hélène DUFRANNE

Compte-rendu approuvé le

Signature du secrétaire de séance :